Déclaration liminaire

CAP du 31 janvier 2022

Monsieur le sous directeur

Nous vous présentons, ainsi qu'à tous nos collègues, tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Nous savons tous que le contexte sanitaire pèse sur le moral de chacun. Tous nous subissons les contraintes de cette crise.

Aucune lueur n'est à envisager et malgré tout, au quotidien, nos collègues œuvrent pour rendre une justice de plus en plus difficile à maintenir à flot, c'est grâce à leur dévouement au quotidien que le navire ne sombre pas.

Hélas en guise de reconnaissance, à défaut de prime conséquence puisque les nôtres ne sont du saupoudrage, il fût un temps où l'évaluation avait du sens, où les directeurs de greffe prenaient le temps d'échanger avec nos collègues.

Cette CAP est pour nos collègues un moment où l'on peut vous faire remonter leurs difficultés, où l'on peut faire entendre leur voix, leur solitude au quotidien. Nous ne pouvons pas nier l'état d'inquiétude lorsqu'ils sont obligés de faire un recours car aujourd'hui de cette évaluation dépendra une partie de leur traitement.

Nous souhaiterions que vous rappeliez à certains directeurs de greffe que le télétravail est du temps d'activité qui nécessite que l'agent soit évalué. L'évaluation devient aujourd'hui un enjeu capital notamment pour l'avancement où la notion de mérite prend toute son ampleur.

Oser formuler un recours relève souvent du parcours du combattant et bon nombre de nos collègues baissent les bras. Pour autant, cela ne signifie pas qu'ils sont satisfaits de leur évaluation.

La CAP de recours évaluation est donc la dernière instance de défense de nos collègues puisque la loi de programmation a supprimé les autres CAP. Les appréciations parfois subjectives de certains directeurs de greffe, la remise en cause de la compétence de nos collègues exacerbent et cristallisent des tensions où la croix devient désormais une arme managériale.

Fo justice ne peut tolérer ce mode de fonctionnement et nous vous demandons aujourd'hui de faire droit à nos demandes de réévaluation.

Le SDGF / FOJustice